

"Les fonctionnaires et magistrats du tribunal d'instance de Douai, réunis en assemblée générale le 27 novembre 2017 :

- **S'étonnent** des conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires sur la simplification de la procédure civile, la simplification de la procédure pénale et le sens et l'efficacité des peines, à retourner avant les 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2017, la brièveté d'un tel délai témoignant de l'aveuglement du ministère de la Justice sur les conditions de travail et la souffrance qui en résulte dans les juridictions, et rendant impossible un travail d'élaboration par les agents en juridiction, notamment en collaboration avec leurs partenaires habituels que sont les avocats.

- **Déplorent** que la réforme annoncée de la carte judiciaire, rebaptisée « réseaux judiciaires », vise en réalité la création des tribunaux de première instance (TPI), la transformation de juridictions en « chambres détachées » contraires au principe d'inamovibilité des magistrats,

- **Dénoncent** la suppression programmée des tribunaux d'instance, juridictions favorisant actuellement un accès simplifié à la justice tant par sa proximité géographique que grâce à sa procédure orale et ses délais de traitement, et dont le bloc de compétences liées au contentieux de proximité est en cohérence avec les attentes des justiciables au quotidien,

- **Dénoncent** une concertation de pure façade à travers des questionnaires comportant des dispositions très précises orientant significativement les réponses aux propositions déjà projetées des ministères de l'intérieur et de la Justice."